

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 février à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Frédéric ROUSSE, Jean-Michel TALON et Dominique TRÉLA, **membres titulaires** Hervé FRACHISSE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sandrine JANIAUD LARCHER, Thierry MARCJAN, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Jean RACINE, Virginie REY, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Daniel BOUR à Robert NATALE, Monique DINET à Bernard CERF, Emmanuelle PALMA-GERARD à Fatima KHELIFI, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE et Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 21 février 2025	Le 21 février 2025	En exercice	50
		Présents	19
		Votants	26

Le Président, a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée le 30 janvier, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le vendredi 21 février 2025.

Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Roland DAMOTTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-02-08- Création d'un marché couvert à Grandvillars – Demandes de subventions

Rapporteur : Christian RAYOT

*Vu la délibération n° 2020-04-29 du 25 juin 2020 relative à la réalisation d'un marché couvert – demande de subvention,
Vu la délibération n° 2021-08-38 du 09 décembre 2021 relative au projet de marché couvert – acquisition d'une propriété à Grandvillars,*

Les marchés et les évènements locaux constituent un outil d'aménagement du territoire et de développement économique dans les zones rurales.

Longtemps regardés comme désuets et essentiellement ruraux, les marchés s'offrent depuis les années 2000 une seconde jeunesse, portés en particulier par la recherche de convivialité, de proximité et d'authenticité, la prise de conscience environnementale et l'intérêt pour les circuits courts, mais aussi la recherche de modes d'alimentation plus sains, la volonté de se réappropriier le territoire et de participer à son développement.

Complémentaires à l'offre commerciale sédentaire et facteur d'attractivité touristique, les commerces non-sédentaires participent puissamment à la vitalité et au dynamisme des territoires, en particulier des territoires ruraux.

Différents formats de marchés coexistent sur le périmètre de la Communauté de communes du Sud Territoire. Les centres-bourgs tels que Delle et Beaucourt proposent des marchés hebdomadaires et/ou mensuels. De plus, depuis 2017, la CCST organise les Marchés du Terroir du Sud Territoire, dans les villages, dans un format qui ne cesse de se développer.

Dans ce contexte et pour répondre aux enjeux économiques et sociaux en matière de commerce local et de dynamisation des centres-bourgs, la Communauté de communes du Sud Territoire envisage la réalisation d'un marché couvert au centre de la commune de Grandvillars. Il n'existe pas de structures couvertes dans le Sud Territoire.

Le marché couvert vise à répondre à plusieurs besoins :

- soutenir les producteurs locaux,
- dynamiser le tissu commercial,
- offrir un espace moderne et accessible pour les consommateurs,
- améliorer l'attractivité de l'intercommunalité.

La construction d'un marché couvert à Grandvillars représente une réponse concrète aux besoins exprimés par la population locale et un levier pour renforcer l'attractivité du territoire. Elle s'inscrit dans une démarche de développement durable et de soutien aux acteurs économiques locaux. Ce projet offrira également un cadre de vie plus agréable et une meilleure qualité de service pour les habitants et les visiteurs.

Par délibérations successives datées du 25/06/2020 et du 09/12/2021, le Conseil communautaire avait adopté à l'unanimité la réalisation d'un marché couvert pour un montant de 700 000 € HT ainsi que la sollicitation d'aides financières et l'acquisition d'une propriété pour permettre la réalisation de l'opération.

Il convient aujourd'hui de redéfinir l'enveloppe budgétaire du projet et les financements à solliciter. Le coût de construction d'un marché couvert de 500 m², avec une architecture à colombages (caractéristique du Sundgau belfortain) peut varier en fonction de plusieurs facteurs. Ce coût est établi à 896.250 € HT selon le plan prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montant HT	Recettes prévisionnelles	Montant HT
Etudes	30 000,00 €	Autofinancement CCST	179 250,00 €
Honoraires	63 750,00 €	DETR	150 000,00 €
Travaux	750 000,00 €	Région TEA à obtenir	448 125,00 €
Aléas - Imprévus	52 500,00 €	Autres financements publics à obtenir	118 875,00 €
Total dépenses prévisionnelles	896 250,00 €	Total recettes prévisionnelles	896 250,00 €

L'échéancier projeté se déroule sur 12 à 15 mois :

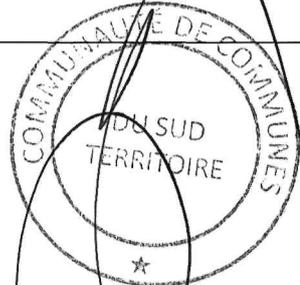
Phase	Durée	Période 2025/2026
1 - Phase préparatoire	3 à 4 mois	Février – Mai 2025
2 - Préparation du chantier	1 mois	Juin – Juillet 2025
3 - Construction du marché couvert	6 à 8 mois	Septembre 2025– Mars 2026
4 - Finitions et ouverture	1 à 2 mois	Mars – Avril 2026

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De solliciter une aide financière auprès de la Préfecture du Territoire de Belfort au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 150 000€ au taux maximal d'intervention,**
- **D'approuver le montant de l'opération et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions complémentaires auprès des organismes financeurs au taux maximal d'intervention,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Le Président,
Le Président
Christian RAYOT**



Et publication ou notification le

MERCREDI 05 MARS 2025

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

